



Championnat de Bretagne des Batteurs Solistes Règlement 2026

Article 1- Le championnat

Le Comité Taboulinerien organise le championnat de Bretagne des batteurs solistes, constitué d'épreuves qualificatives départementales et d'une finale nationale.

Article 2- Les catégories

Quatre catégories sont constituées en fonction de l'âge des concurrents au 1er janvier 2026.

- Catégorie moins de 11 ans (-11)
- Catégorie moins de 14 ans (-14)
- Catégorie moins de 18 ans (-18)
- Catégorie « Open »

Chaque concurrent ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie pour l'année. S'il le souhaite, un concurrent peut concourir dans la catégorie d'âge supérieure.

Article 3- L'accompagnement

Dans toutes les catégories, les concurrents doivent être accompagnés d'au moins un musicien et de quatre au plus.

Les accompagnateurs doivent pratiquer les instruments mélodiques formant le bagad. Ils devront être acoustiques, et non sonorisés.

Article 4- Le répertoire (qualifications et finale)

Les concurrents doivent interpréter les morceaux suivants :

- Catégorie -11
 - deux thèmes de danse bretonne
 - une marche bretonne (en finale uniquement)
- Catégorie -14
 - une marche bretonne
 - une danse bretonne
 - une marche 2/4 écossaise (2 phrases)
- Catégorie -18
 - une marche bretonne
 - une danse bretonne
 - une suite Hornpipe & Jig (2 phrases de chaque minimum)

- Catégorie Open
 - une marche bretonne
 - une danse bretonne
 - une suite March, Strathspey & Reel (4 phrases de chaque minimum)

Article 5- Les épreuves qualificatives

Les catégories ne comportent qu'un seul niveau.

Pour chaque catégorie, la commission d'organisation met en place des manches qualificatives qui donnent lieu chacune à un classement.

Dans le cas d'un nombre important de concurrents dans une catégorie, les organisateurs se réservent le droit de constituer des poules.

Pour **toutes les catégories**, cinq épreuves qualificatives sont organisées :

- 09/05 - Locoal Mendon (56)
- 31/05 - Vern-sur-Seiche (35)
- 14/06 - Bégard (22)
- 28/06 - Menez Meur (29)
- 14/08 - Guérande (44)

Consulter <https://cbbs.bzh> pour les inscriptions et infos.

Chaque concurrent est autorisé à participer à plusieurs épreuves qualificatives. Sa première qualification sera prise en compte pour l'accès à la finale. Son classement dans les épreuves suivantes ne sera pas pris en compte pour la sélection des autres concurrents.

Lors de ces concours les modalités de qualification pour la finale sont les suivantes :

Pour les **-11 et -14** : 2 places qualificatives attribuées aux 2 concurrents les plus haut placés et non déjà qualifiés. **S'il y a 10 concurrents ou plus** dans la catégorie lors d'une épreuve qualificative : 3 places qualificatives attribuées aux 3 concurrents les plus haut placés et non déjà qualifiés.

Pour les **-18 et Open** : 2 places qualificatives attribuées aux 2 concurrents les plus haut placés et non déjà qualifiés.

En dernier recours, la commission batterie se réserve le droit d'ajuster la liste des qualifiés.

Article 6- Le repêchage

En cas de désistement d'un batteur pour la finale avant le 31 octobre, sa place sera proposée au concurrent non-qualifié le mieux classé lors de l'épreuve à laquelle il a été sélectionné.

Article 7- La finale

Elle réunit les finalistes des 4 catégories et est organisée sur une journée.

Article 8- Le jury en qualification

Le jury est composé au minimum de deux juges par catégorie.

Article 9- Le jury en finale

Le jury est composé par la commission batterie comme suit :

- Au minimum 2 juges en -11
- Au minimum 2 juges en breton et 1 en écossais en -14
- Au minimum 2 juges en breton et 1 en écossais en -18
- Au minimum 2 juges en breton et 1 en écossais en Open

Article 10- Notation, classement et ex aequo

Chaque juge rend un classement par places : 1 au premier, 2 au deuxième... 6 au sixième... sans ex aequo.

Pour chaque répertoire (breton / écossais), les places des juges sont additionnées pour obtenir le classement général de l'épreuve.

Si des concurrents obtiennent le même total au classement général breton ou écossais, le classement du juge "senior" (le plus expérimenté, décidé par la commission batterie avant le concours) donnera l'avantage.

Pour les catégories -14, -18 et Open, le classement général du concours est obtenu par addition du classement général breton et du classement général écossais. En cas de concurrents ex aequo, l'avantage sera donné au meilleur classement général en musique bretonne. Les trois classements seront annoncés et publiés.

Article 11- Les règlements spécifiques

Les règlements spécifiques des manches qualificatives et de la finale doivent se référer au règlement du championnat de batteurs solistes. Ils peuvent cependant intégrer des horaires d'épreuves et des sanctions pour les concurrents se présentant avec du retard devant le jury.

Article 12

La participation au championnat de Bretagne de batteurs solistes implique l'acceptation de son règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement sera sanctionné par le jury. La sanction pourra aller de la simple baisse de la place jusqu'au déclassement du concurrent.

Article 13

En cas de réclamation, s'adresser au Comité Taboulinerien : contact@cbbs.bzh